MEESCHAERT AMILTON

ASSET MANAGEMENT

CODE DE TRANSPARENCE MAM PATRIMOINE ESG

Juin 2022

Sommaire

1 - Données générales de Meeschaert Asset Management P.3

2. Données générales sur le fonds MAM Patrimoine ESG P.12

3. Processus de gestion P.16

4. Contrôle ESG 21

5. Mesure d'impact et reporting ESG 22

6. Politique d'engagement P.24

7. Politique de vote P.29

1 - Données générales de Meeschaert Asset Management

➢ 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds

Meeschaert Amilton Asset Management
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15
+33 (0)1 53 40 20 20
www.meeschaert-amilton.com

➢ 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM

Pour nous, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert Amilton AM a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.
Pionnière en France, la société Meeschaert Amilton AM a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.

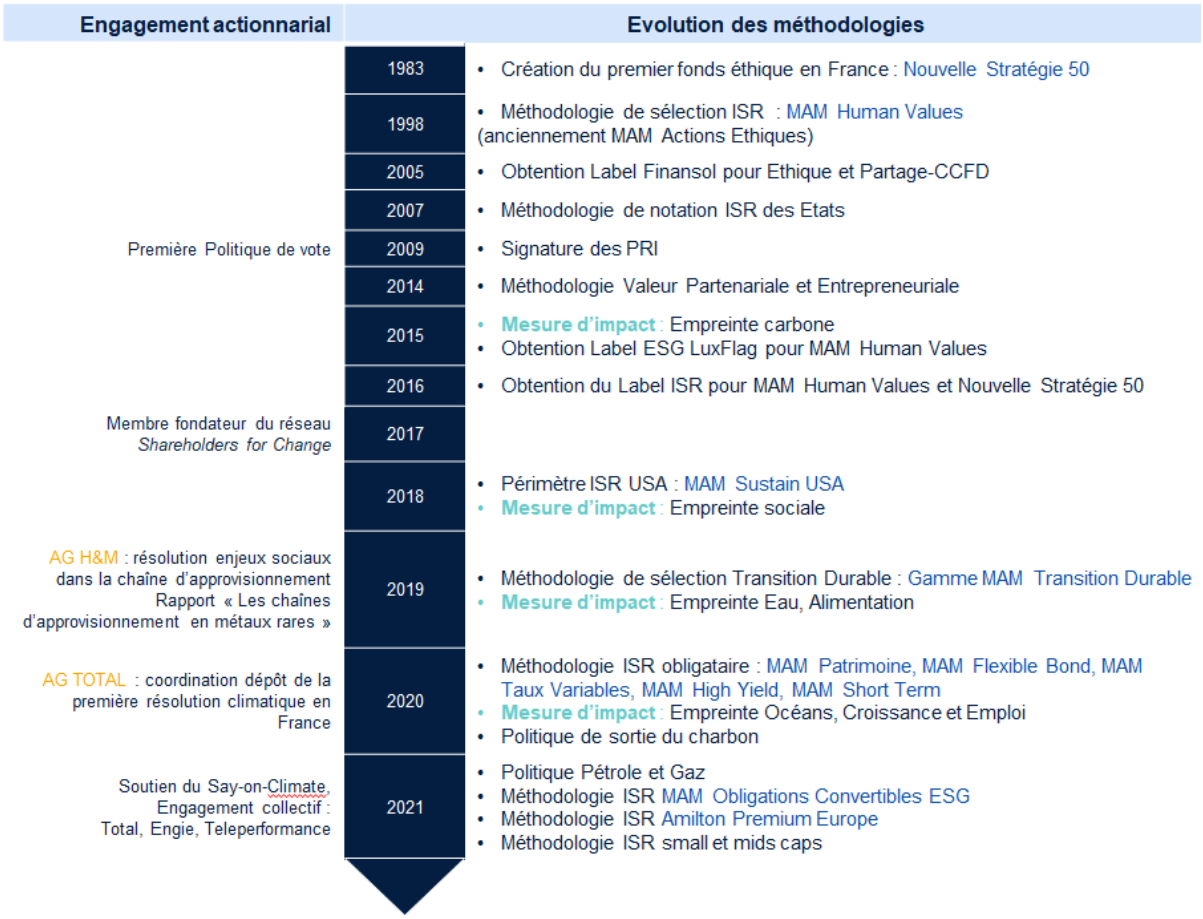

Depuis plus de 35 ans, Meeschaert AM a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la réalisation d'empreinte extra-financière des portefeuilles.

➢ 1.3 - Comment Meeschaert AM a-t- il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Le site internet de Meeschaert AM publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.
Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.
Plus précisément :

- les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, miches mensuelle, code de transparence)
- la politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- la présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Par ailleurs, Meeschaert AM a publié en 2020 son Rapport d'investisseur responsable, disponible ici .

➢ 1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ?

- **Valeur partenariale et entrepreneuriale :**

L'évaluation des risques et des opportunités ESG est intégrée à la grille d'analyse basée sur l'approche « valeur partenariale et entrepreneuriale ».
Concernant plus spécifiquement les enjeux liés au changement climatique, des politiques transversales ont été développées : elles sont présentées ci-dessous.

L'approche méthodologique valeur partenariale et entrepreneuriale permet d'analyser les entreprises dans leur globalité, tant au niveau de ses pratiques opérationnelles (impact environnemental direct de l'activité, gestion des ressources humaines, relations durables avec les parties prenantes), que de ses produits et services vendus (impact environnemental et sociétal) et de ses relations avec les acteurs qui gravitent autour de lui pour créer des synergies.
Le schéma ci-après synthétise cette approche :

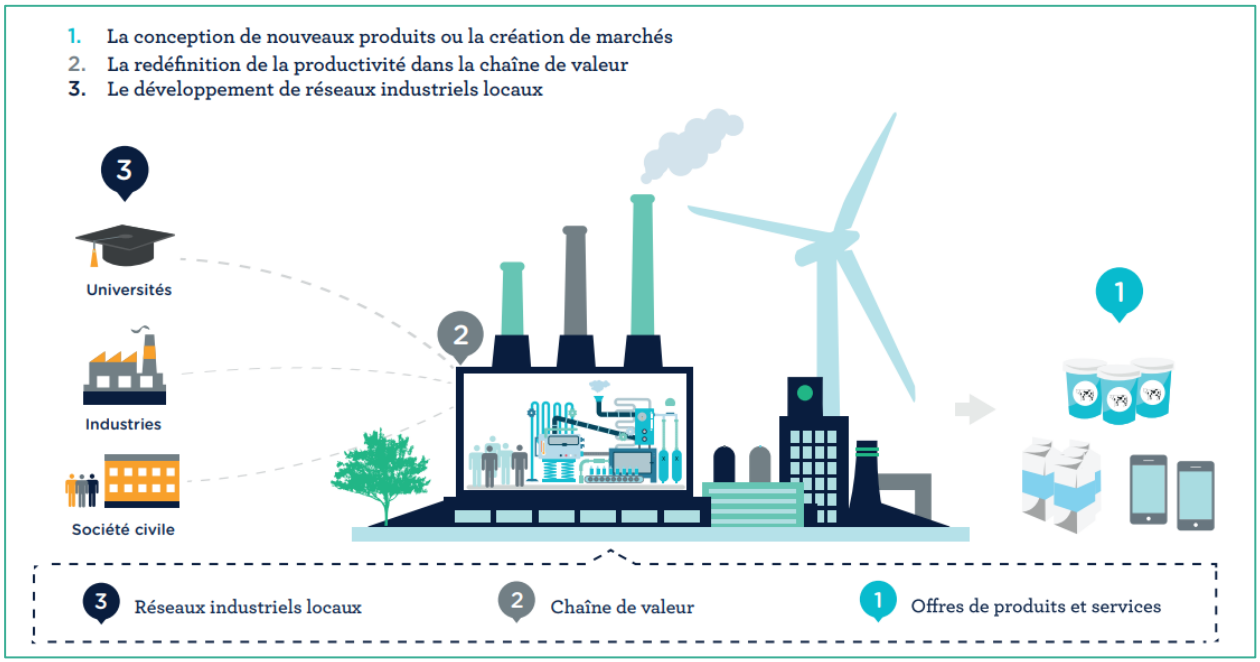

Ainsi, la prise en compte des critères ESG permet d'identifier les risques mais aussi de capter des opportunités économiques.

- **Changement climatique :**

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.

La transition énergétique désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'objectif est de passer d'un système énergétique carboné à un système basé sur des ressources renouvelables afin d'en diminuer son impact environnemental.
Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

Meeschaert AM étudie progressivement les menaces potentielles du changement climatique sur la pérennité de l'activité de l'entreprise (les risques physiques), et les évolutions des réglementations environnementales (risques de transition), ainsi que l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Dès 2016, Meeschaert AM a exclu les énergies fossiles dans la politique d'investissement d'un fonds ISR : Ethique et Partage – CCFD.
Avec le lancement en 2019 de la gamme MAM Transition Durable, il a été décidé d'exclure de ces fonds les entreprises générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le pétrole, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon thermique.

- **Politique sectorielle de sortie du charbon :**

En 2020, Meeschaert AM a formalisée sa politique sectorielle de sortie du charbon thermique. La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique[1], les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon[2] , ainsi que les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon. L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

- **Politique sectorielle Pétrole et gaz :**

En 2021, Meeschaert AM a publié sa politique sectorielle « Pétrole et gaz », dans la continuité de sa politique de sortie du charbon. Malgré la nécessité de diminuer la production de pétrole et de gaz de 4 et 3% par an d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le secteur Pétrole et gaz, lui, prévoit de son côté d'augmenter de 7% sa production d'ici 2024.

Meeschaert AM privilégie le dialogue et l'engagement actionnarial auprès des sociétés du secteur, en utilisant les moyens à sa disposition et la collaboration au sein de collectifs d'investisseurs.

[1] N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle
[2] Source : Global Coal Exit List (Urgewald)

La démarche de Meeschaert AM vise à encourager les entreprises à définir des objectifs quantitatifs et ambitieux à la hauteur des enjeux auxquels il fait face, et à rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Meeschaert AM est convaincu que le dialogue et l'engagement actionnarial ont un impact positif durable pour ces entreprises et pour leurs actionnaires.

Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.

Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe.
Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

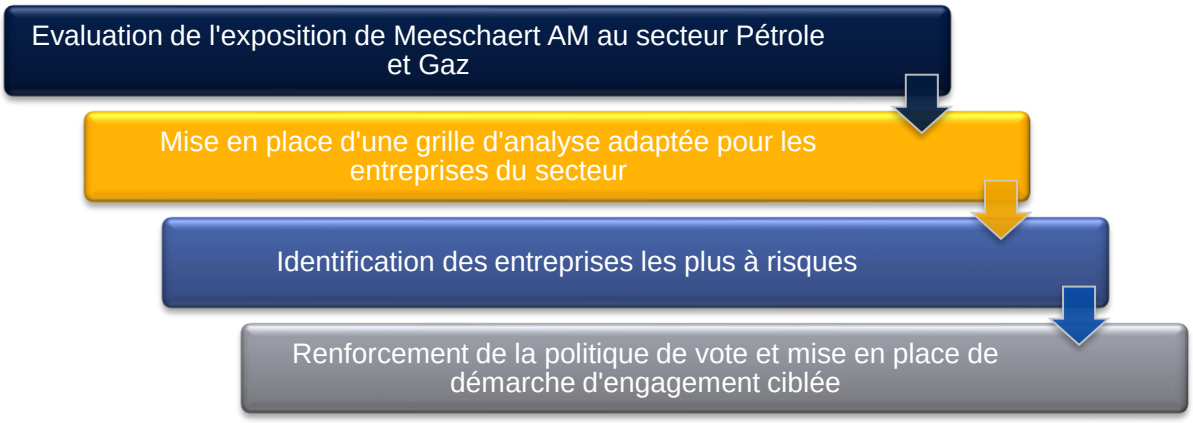

➢ 1.5 – Gouvernance de l'ISR chez Meeschaert Amilton AM

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion, et est supervisée par le Directoire. Celui-ci revoit valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre.
En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert Amilton AM :

- Gestion : les gérants participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- Analyse ISR : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- Conformité & Risques : les équipes vont réaliser des contrôles sur les procédures ISR, et suivre les risques ESG des investissements ;
- Distribution externe : l'équipe se charge de présenter les fonds ISR et de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- Middle Office : l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des reporting ISR ;

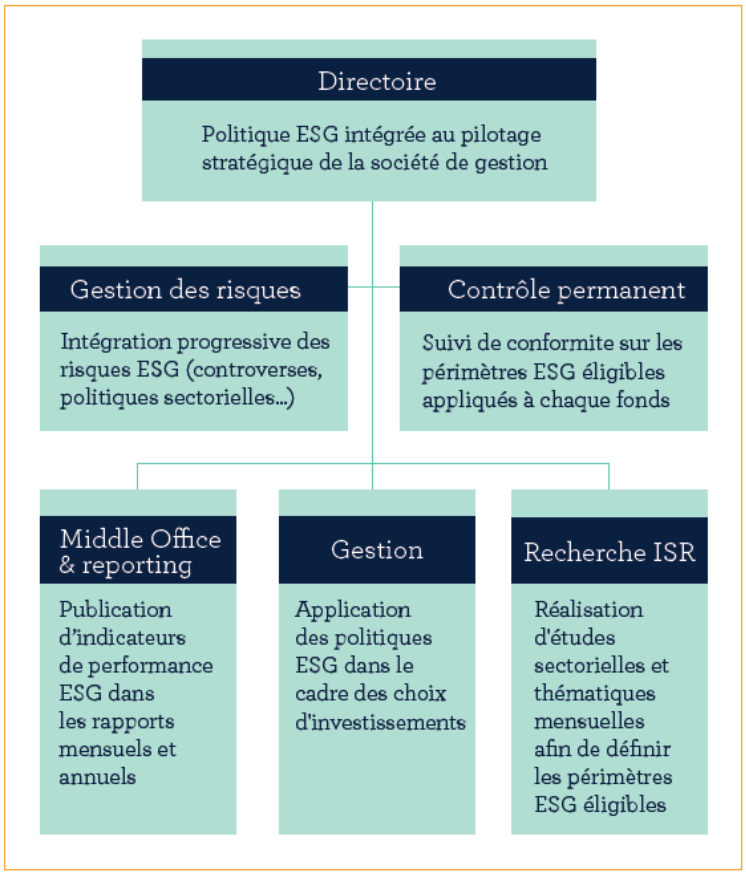

- Direction : le directoire élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation...).

➢ 1.6 – Equipe d'analyse ISR et de gestion ISR

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert Amilton AM dispose d'une équipe interne de quatre analystes ISR (expériences : 15 ans, 9 ans et 6 ans, 3 ans), de cinq gérants de fonds ISR (expériences : 22 ans, 18 ans, 17 ans, 15 ans et 12 ans).

➢ 1.7 - De quelle manière Meeschaert Amilton AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ?

Des réunions de restitution sont régulièrement organisées et proposées aux différentes équipes. L'objectif pour l'équipe ISR est de partager le travail réalisé autour d'un ou plusieurs secteurs : principaux risques et opportunités, chiffres clés liés à l'actualité, présentation des entreprises analysées et des conclusions qui permettent de définir le périmètre d'investissement.
Des rendez-vous ponctuels sont organisés en interne afin de sensibiliser et former les différentes équipes aux méthodologies ISR ainsi qu'aux nouveautés développées par l'équipe ISR. Ces moments de partage sont aussi organisés lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

➢ 1.8 - Dans quelles initiatives concernant l'investissement responsable la Société de gestion est-elle partie prenante ?

PRI Principles for Responsible Investment

Signataire des PRI depuis 2009

A+ NOTE SUR LE PILIER « STRATÉGIE ET GOUVERNANCE »

Au sein des communautés d'investisseurs

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable** des Nations-Unies (UNPRI). En 2020 et pour la troisième année consécutive, Meeschaert AM a été évalué par les PRI et s'est vu attribuer la note A+ sur le pilier « stratégie et gouvernance ». Le rapport 2020 souligne l'amélioration des pratiques ISR, notamment, au travers du lancement de la nouvelle gamme transition durable et du renforcement de l'engagement actionnarial.

L'adhésion au **Forum pour l'Investissement Responsable** (FIR) traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en présidant le groupe de travail sur le Social Disclosure Project et en collaborant dans d'autres groupes de travail de la commission Dialogue & Engagement. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances. Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur la gouvernance de l'Association Française de Gestion (AFG).

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le Ministère de l'économie et des finances, a pour objectif de rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

Meeschaert AM fait également partie de **Finance 4 Tomorrow**, une initiative portée par Paris Euro-place qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale et convaincu que la finance de demain sera durable.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a re-joint, en 2018, l'initiative **Climate Action 100+** qui regroupe plus de 320 investisseurs dans le monde représentant 33 billions de dollars.

Plus généralement, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert Amilton AM interviennent régulièrement dans le cadre de colloques et conférences portant sur ce sujet ainsi que dans les agences auprès des clients pour leur présenter les principaux résultats obtenus dans le cadre de nos analyses sectorielles et thématiques.

Meeschaert Amilton AM organise des réunions une à deux fois par an pour développer un enjeu spécifique (gouvernance, gestion sociale, transition énergétique) auprès des journalistes et investisseurs institutionnels. Ces réunions sont l'occasion de faire intervenir :

- un dirigeant d'entreprise pour qui l'enjeu développé est matériel
- un spécialiste de la thématique
- l'équipe ISR qui présente sa démarche d'analyse

Enfin, nos partenaires associatifs, tels que l'association Ethique et Investissement, organisent des réunions spécifiques pour échanger sur les grands enjeux de l'ISR face à un public diversifié. Meeschaert Amilton AM y est régulièrement sollicité pour intervenir en tant qu'expert de l'ISR.

➢ **1.9 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de gestion ? Quel est le pourcentage de ces actifs sous gestion rapportés aux encours totaux sous gestion ?**

Plus de 1,6 Mds € d'encours sous gestion

Au 31/12/2021

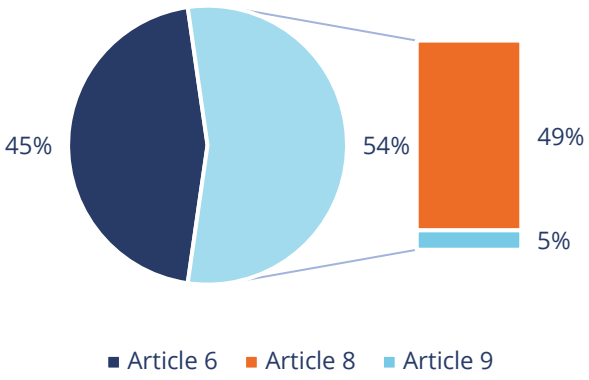

Meeschaert Amilton AM a réalisé une cartographie de la contribution de ses investissements aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unis à horizon 2030, et en particulier un focus sur les investissements pour la transition énergétique et écologique. Meeschaert Amilton AM a défini des thématiques à impact positif contribuant aux ODD, qui correspondent à la fois à des thématiques environnementales (énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilité durable, écoconception, gestion de l'eau et des déchets) et à des thématiques sociales (accès au logement, accès aux services de base, alimentation saine, développement économique local, santé). Plus précisément, les investissements en faveur de la Transition énergétique et écologiques sont réalisés dans les entreprises proposant des solutions vertes correspondent aux activités recensées dans les nomenclatures développées par la Climate Bond Initiative et la Taxonomie européenne, ou répondant à l'enjeu de préservation des ressources naturelles ou de réduction des pollutions.

Au 31 décembre 2020 :

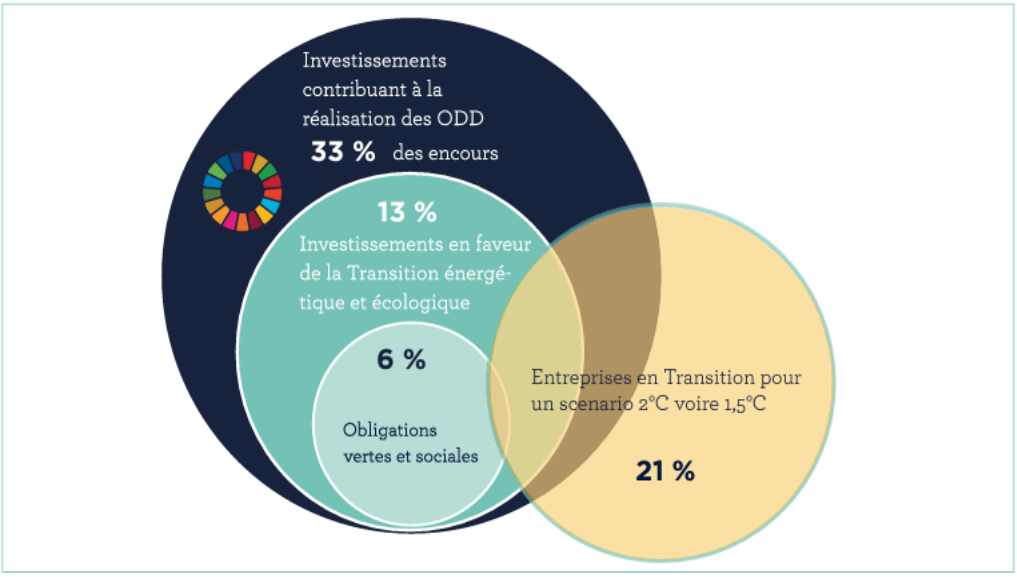

➢ 1.9 – Les fonds ouverts au public gérés par la Meeschaert Amilton AM au 31-12-2021

Fonds ISR ouverts	Taux de sélectivité	Mécanisme de partage	Labels	Empreinte carbone	Empreinte sociale	Code de Transparence
MAM Human Values	40%[1]	x	ESG Luxflag, Label ISR, Climetrics 5 feuilles	x	x	Lien
Nouvelle Stratégie 50	32%[1]		Label ISR, Climetrics 5 feuilles	x	x	Lien
Amilton Premium Europe	78%[2]		Label ISR	x		Lien
Antiokeia	40%[1]	x	Climetrics 5 feuilles	x		
Ararat	40%[1]	x		x		
Arthritis Solidinvest	40%[1]	x	Climetrics 5 feuilles	x		
Ethicare	40%[1]	x		x	x	Lien
Ethique et Partage CCFD	33%[1]	x	Finansol, Climetrics 5 feuilles	x	x	Lien
MAM Flexible Bonds ESG	80%[4]		Label ISR	x		Lien
MAM Euro High Yield ESG	80%[5]		Label ISR	x		Lien
MAM Obli Convertibles ESG	76,8%[6]		Climetrics 5 feuilles	x		Lien
MAM Patrimoine ESG	80%[4]	x		x		Lien
MAM Short Term Bonds ESG	80%[4]		Label ISR, Climetrics 4 feuilles	x		Lien
MAM Sustain USA	79%			x		
MAM Taux Variables ESG	80%[4]		Label ISR	x		Lien

MAM Transition Durable Actions	28%[3]	x	Label ISR, Climetrics 5 feuilles	x		Lien
MAM Transition Durable Obligations	24%[4]	x	Greenfin, Climetrics 5 feuilles	x		Lien
Porteurs d'Espérance	39%[1]	x	Climetrics 5 feuilles	x	x	Lien
Proclero	38%[1]	x		x	x	Lien
Université de Strasbourg	40%[1]	x		x		

2. Données générales sur le fonds MAM Patrimoine ESG

➢ 2.1 a - Caractéristiques du fonds MAM Patrimoine ESG

MAM PATRIMOINE ESG a pour objectif de gestion, sur la durée de placement recommandée (3 ans), de réaliser une performance supérieure à l'indice composite A compter du 01/01/2022, l'indice de référence est le composite de 15% EURO STOXX NTR et 85% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Une sélection de valeurs qui repose à la fois sur des critères :

- quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière…) ;
- qualitatifs (analyse du secteur d'activité de l'entreprise et son environnement concurrentiel). Le fonds privilégie les entreprises avec une dynamique espérée forte du chiffre d'affaires et des bénéfices selon l'analyse de l'équipe de gestion.
- durée minimum de placement : 3 ans
- éligibilité : assurance vie
- indice de référence : A compter du 01/01/2022, l'indice de référence est le composite de 15% EURO STOXX NTR et 85% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index
- frais courants :
  - Parts C et D : 1,72% TTC de l'actif net l'an maximum
  - Part M : 1,70%TTC de l'actif net dont 1/3 des frais de gestion nets reversés sous forme de don à la Fondation Minerve
  - Part I : 1,23% TTC de l'actif net
- actif net au 30 septembre 2021 : 41,66 millions d'euros
- devise : euro

- **Profil de risque :** (Sources : Dici et prospectus MAM Patrimoine ESG 11.02.2022)

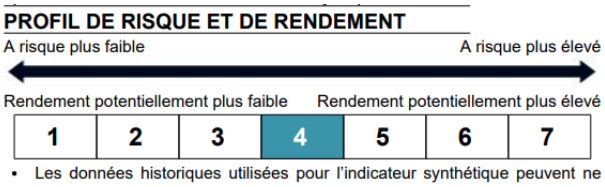

- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 4, il reflète principalement :le risque des marchés taux et actions sur lesquels il est investi.
Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont :
Risque de crédit: Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 50% de l'actif net en titres de notation inférieur à BBB- ou non notées.
Risque de liquidité: Risque que l'investisseur ne puisse pas négocier ses titres à la vente dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, La survenance de ce risque pourra faire baisser la Valeur Liquidative de l'OPCVM.

Parts	Caractéristiques
FR0000971764 (C)	Affectation du résultat net : Capitalisation Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation
FR0000971772 (D)	Affectation du résultat net : Distribution Affectation des plus-values nettes réalisées : Distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion (à compter du 01/01/2013)
FR0011389048 (I)	Réservé exclusivement aux investisseurs institutionnels
FR0013507316 (M)	Affectation du résultat net : Capitalisation Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation La société de gestion s'engage à verser annuellement à la fondation Minerve, un tiers des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement est à titre indicatif estimé à 0,47% de l'actif net moyen de la part par an. Ce versement annuel se fera sous forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part.

- **Performances (parts C et D)** – source Prospectus au 11.02.2022

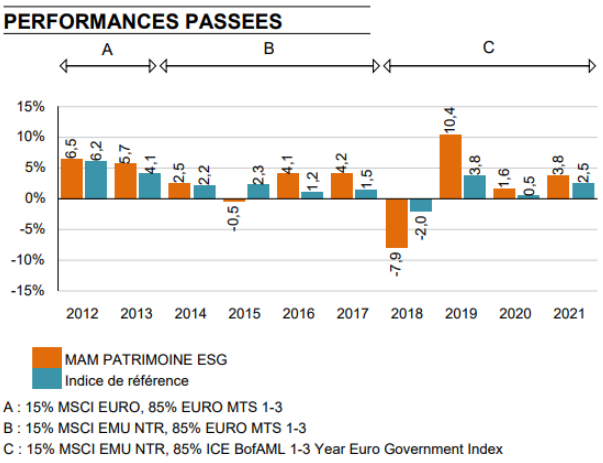

A : 15% MSCI EURO, 85% EURO MTS 1-3
B : 15% MSCI EMU NTR, 85% EURO MTS 1-3
C : 15% MSCI EMU NTR, 85% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les performances affichées ont été réalisées dans le cadre d'une stratégie d'investissement différente.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie. La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

A compter du 08/11/2013, l'indice de référence tient compte des dividendes réinvestis.
A compter du 01/01/2022, l'indice de référence est le composite de 15% EURO STOXX NTR et 85% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index. Ticker Bloomberg indice de référence : SXXT Index, EG01 Index.
Avant le 14/04/2020, les performances ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Date de création du fonds : 26/06/1989
Devise de référence : EUR

➢ 2.1 c – Modalités de partage

- **PART M :**

Fondé en 1795, l'Institut de France est un haut lieu de la vie intellectuelle et artistique française et l'une des plus anciennes institutions de notre pays. Il rassemble près de 500 académiciens répartis au sein de cinq Académies dont l'histoire est également pluriséculaire, l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques.

Créée pour soutenir le développement des actions menées par l'**Institut de France**, ses académies et leurs fondations abritées, la Fondation Minerve – **Institut de France** vise à perpétuer l'excellence et la rencontre des savoirs, et préserve aussi des hauts lieux du patrimoine français. Elle peut également apporter son concours à des partenaires, organismes scientifiques ou culturels avec lesquels l'Institut ou les académies collaborent dans le prolongement de leurs travaux académiques.

La société de gestion s'engage à verser annuellement à la fondation Minerve, un tiers des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement est à titre indicatif estimé à 0,47 % de l'actif net moyen de la part par an. Ce versement annuel se fera sous forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part.

➢ 2.2 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par le fonds MAM Patrimoine ESG?

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux dans le fonds :

- Etude de l'impact de l'activité sur le changement climatique ;
- Analyse des impacts liés aux opérations ;
- La démarche de transition vers une économie bas-carbone.

Au niveau des risques environnementaux, nous étudions l'impact sur le climat (les risques physiques et les risques de transition associés), mais aussi l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Les opportunités liées sont également prises en compte, notamment lorsque les entreprises développent une solution ayant un impact positif sur l'environnement et le changement climatique.

L'analyse des entreprises relative au changement climatique est prospective : elle prend en compte le dynamisme dans lequel l'entreprise s'inscrit afin de déterminer la tendance dans laquelle elle se projette du point de vue de la transition vers une économie bas carbone.

➢ 2.3 - Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

Deux objectifs de durabilité ont été définis pour le fonds :

1. Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave[3]
2. Surperformer son univers de départ par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure[4]

[3] Sont considérées comme controverses modérées celles qui sont évaluées en niveau 1, 2 ou 3 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle allant de 0 à 5). Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics.
[4] Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG

➢ 2.4 – Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation …)

- **Poche Actions**

Le fonds MAM Patrimoine ESG peut investir dans des fonds ISR de Meeschaert Amilton AM investis en actions, et ayant une stratégie ISR proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.
L'exposition actions du fonds MAM Patrimoine ESG est limitée à 25% de l'actif net.

➢ Pour connaitre les méthodologies ISR appliquées dans les fonds ISR de Meeschaert Amilton AM dans lesquels le fonds MAM Patrimoine ESG investit, vous trouverez les Codes de transparence, les prospectus et DICI sur le site : https://www.meeschaert-amilton.com/nos-fonds

- **Poche Obligations**

L'analyse ESG des émetteurs reposent sur les analyses fournies par Sustainalytics. La méthodologie quantitative est un modèle d'analyse et de sélection des entreprises et des émetteurs présentant les meilleurs profils de risque ESG au sein d'un univers de départ d'environ 1100 émetteurs correspondant aux indices ICE BofAML ER00 (85%) et HEA0 (15%).

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne :

1) Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

2) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)

3) Exclusion des émetteurs les moins bien notés (ESG Risk Score : échelle de notation de Sustainalytics allant de 0 à 100 pour les entreprises présentant un profil de risque ESG le plus important).

Ces critères ESG permettent de toujours assurer un taux d'exclusion d'au moins 20% de l'univers de départ.

➢ 2.5 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Le périmètre ISR obligataire est mis à jour chaque mois.

Un suivi des controverses est envoyé toutes les deux semaines par le prestataire Sustainalytics, cela permet à l'équipe ISR de suivre régulièrement l'évolution du niveau de gravité des controverses déjà existantes mais aussi l'apparition ou disparition de controverse. Par ailleurs,

lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'exclure l'émetteur des périmètres ISR.

3. Processus de gestion

➢ 3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR et les critères relatifs au changement climatiques sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La stratégie d'investissement de « MAM PATRIMOINE ESG » repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

Investissements en direct pour la poche obligataire :

- **1 : exclusion des activités controversées**

Sont exclus du périmètre MAM Patrimoine ESG, les émetteurs dont plus de 5% de leur chiffre d'affaires est réalisé dans :

- tabac,
- alcool,
- pornographie,
- jeux d'argent,
- armement,

Ainsi que les émetteurs exclus par la politique de sortie du charbon

- **2. : analyse des profils ESG**

Ces étapes permettent de déterminer le périmètre d'investissement ISR « MAM Patrimoine ESG » de Meeschaert Amilton AM, composé de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants du fonds peuvent investir. Les décisions d'investissement n'interviennent donc qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR.

- **Synthèse du processus de gestion appliqué au fonds MAM Patrimoine ESG :**

Chaque mois, à l'issue de la mise à jour du périmètre ISR obligataire, un comité réunissant l'équipe de gestion taux et l'équipe ISR passe en revue tous les mouvements entrées/sorties du périmètre ISR, les raisons de ces évolutions (évolution de la note ou du niveau de controverse), l'impact éventuel sur le portefeuille, et le suivi du taux d'exclusion et la part du portefeuille investie dans des titres éligibles selon le processus de sélection ISR.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

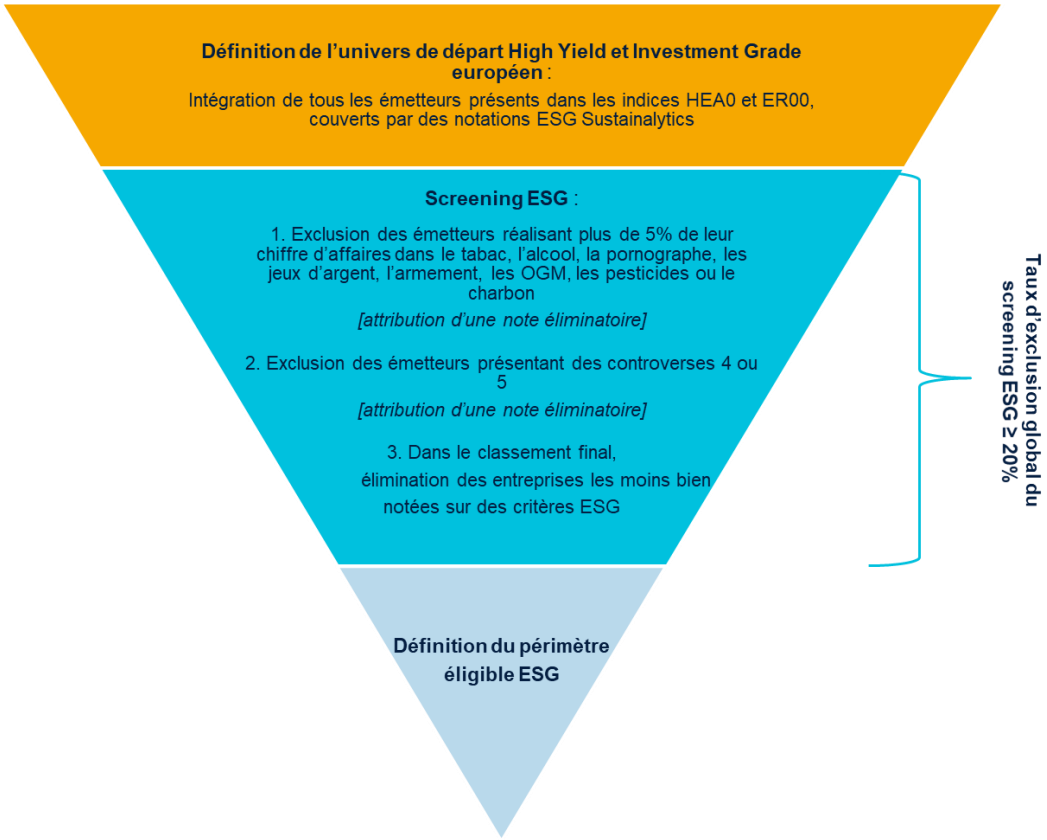

➢ 3.2 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors liquidités, Etats, solidaires) ?

La part des émetteurs qualifiés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% du portefeuille (hors liquidités, Etats, solidaires).

➢ 3.3 – Modification du process d'évaluation ESG et/ou de gestion au cours des douze derniers mois

La mise en place du processus ISR du fonds MAM Patrimoine ESG est effective depuis avril 2020 et a depuis vu son univers de départ évolué avec le retrait de la poche « Analyse interne » qui intégrait au maximum 100 émetteurs non présents dans les deux indices (ER00 et HEA0) qui composent l'univers de départ.

➢ 3.4 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds ne prévoit pas d'investir dans des organismes solidaires. Aucun n'est intégré au fonds au 31 décembre 2021.

➢ 3.5 – Prêts de titres et utilisation d'instruments dérivés

Le fonds ne pratique pas de prêts de titres.

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sans rechercher de surexposition. Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :
◆Réglementés ;
◆Organisés ;
◇De gré à gré ;

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
◆Action ;
◆Taux ;
◇Change ;
◇Crédit ;
◇Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.
◆Couverture ;
◇Exposition;
◇Arbitrage ;
◇Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :
◆Futures ;
◆Options ;
◇Swaps ;
◇Change à terme ;
◇Dérivés de crédit ;
◇Autres natures (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
◆Couverture du risque de taux ;
◇ Couverture du risque de crédit ;
◆Couverture du risque actions ;
◇Couverture du risque de change ;
◇Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques ;
◇Autre stratégie

➢ 3.7 - Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds MAM Patrimoine ESG a la possibilité d'investir dans des OPC, dans la limite de 50% de son actif net.
Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Amilton AM ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

➢ 3.8 – Inventaire du fonds au 09 juin 2022

Code_valeur	Libelle_valeur	Pourcentage_actif_net
FR0013430584	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS I	7,05
FR0011686823	MAM HUMAN VALUES I	5,99
FR0011683051	MAM Euro HIGH YIELD ESG Part I	3,09
FR0013333523	MAM Sustain USA I	2,32
FR0011683028	MAM EUROPA SELECT I	1,78
FR0010779959	MAM ENTREPRISES FAMILIALES Part I	3,66
FR0014005WK6	OFI ENERGY STRAT MET METAL XL EUR	1,47
FR0013291879	GemAsia I	0,59
FR0013439304	WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	0,79
FR0013517307	CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	1,83
XS2055089457	UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	1,11
BE0002644251	AGEAS NV EX FORTIS 3.25% 02-07-49	1,10
XS1989708836	ASR NEDERLAND NV 3.375% 02-05-49	1,09
XS2230399441	AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	1,08
FR00140009W6	BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	0,78
FR0014005V34	BPCE 1.5% 13-01-42	0,52
FR0013346814	ALTAREIT 2.875% 02-07-25	2,24
XS2288109676	TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.625% 18-01-29	2,07
FR0014000Y93	CA 0.125% 09-12-27 EMTN	1,99
XS2360853332	PROSUS NV 1.288% 13-07-29 EMTN	1,87
XS2050404800	DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	1,80
XS2384715244	DXC CAPITAL FUNDING 0.45% 15-09-27	1,75
FR0014006ND8	ACCOR 2.375% 29-11-28	1,53
XS2247718435	BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1.25% 26-04-27	1,51
FR0014006EG0	VERALLIA SASU 1.875% 10-11-31	1,46
XS2486825669	VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	1,44
DE000A289Q91	SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	1,43
XS1821883102	NETFLIX 3.625% 15-05-27	1,43
XS2031870921	LOXAM SAS 3.25% 14-01-25	1,41
XS2397781357	ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	1,40
XS1793255941	SOFTBANK GROUP 5.0% 15-04-28	1,33
XS2199351375	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	1,27
FR0013535150	ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	1,23
XS2385390724	HIME SARLU 0.625% 16-09-28	1,21
FR0013367174	IPSOS 2.875% 21-09-25	1,19
XS1907120791	AT AND T INC 2.35% 05-09-29	1,15
XS2128499105	SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	1,14
XS2310487074	ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	1,11
XS2468979302	CETIN FINANCE BV 3.125% 14-04-27	1,11
FR0013509643	JCDECAUX 2.625% 24-04-28	1,10
FR0013452893	TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	1,10
XS2194192527	INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.0% 24-06-32	1,08
FR0014000774	LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	1,06
XS2294186965	CAB SELAS 3.375% 01-02-28	1,04
XS2405483301	FAURECIA 2.75% 15-02-27	1,01
XS2271332285	SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	1,00
XS2332689681	DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	1,00
XS2305744059	IQVIA 2.25% 15-03-29	1,00
XS2232102876	ALTICE FRANCE 4.125% 15-01-29	0,97
XS2388182573	SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	0,96
XS2399851901	ZF FINANCE 2.25% 03-05-28 EMTN	0,94
XS2283188683	EXOR NV 0.875% 19-01-31	0,94
XS2345050251	DANA FINANCING LUX SARL 3.0% 15-07-29	0,93
FI4000523550	HUHTAMAKI OY 4.25% 09-06-27	0,87
BE0002251206	BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	0,86
XS2067263850	SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26	0,84
XS1635870923	SM MTH AUTO GRP 1.8% 06-07-24	0,83
XS1843437549	INEOS FINANCE 2.875% 01-05-26	0,81
XS2193974701	WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	0,80
XS2115189875	QPARK HOLDING I BV 1.5% 01-03-25	0,79

XS2332250708	ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30-04-28	0,78
XS2126170161	GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.625% 22-04-32	0,77
XS2399981435	SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	0,77
BE6329443962	ONTEX GROUP NV 3.5% 15-07-26	0,77
FR0013519279	COVIVIO 1.625% 23-06-30	0,77
XS2100664114	DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.5% 15-03-30	0,73
FR0013486834	TEREGA 0.625% 27-02-28	0,72
XS2386650274	ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	0,70
FR0013518081	SEB 1.375% 16-06-25	0,57
XS2197348597	TAKEDA PHARMACEUTICAL 1.0% 09-07-29	0,52
XS2342058117	HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14-09-28	0,49
XS0399353506	EDP FIN ZCP 12-11-23 EMTN	0,57
	Disponibilités	3,61

4. Contrôle ESG

➢ 4.1 – Procédures de contrôle interne et externe mises en place sur le process ESG

- **Contrôles de 1er niveau**

- L'équipe ISR envoie un mail à l'équipe des risques et au middle afin qu'ils vérifient les critères de sélectivité des périmètres des fonds et le taux d'exclusion.
- Le middle vérifie le respect des 90% / 10% des investissements en fonction des périmètres ISR éligibles.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors de la réalisation du rapport ESG. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.
- L'équipe des risques vérifient les indicateurs sélectionnés comme objectifs de durabilité afin de suivre les taux de couverture et s'assurer de la surperformance du fonds par rapport au benchmark.

- **Contrôles de 2nd niveau**

L'équipe de contrôle interne et conformité :

- s'assure de la bonne tenue des comités ISR
- s'assure que les conclusions des comités ISR sont formalisées et diffusées
- s'assure que les équipes de gestion mènent les actions nécessaires afin d'appliquer les décisions prises en comité ISR
- s'assure de la présence effective de valeurs ISR issues de la base ISR MAM à la date du contrôle et du calcul du pourcentage par rapport au portefeuille pour s'assurer du respect de la limite affichée dans le prospectus
- s'assure de la surperformance des deux objectifs de durabilité en comparaison avec le benchmark et vérifie les taux de couvertures associés

- **Contrôle de risque global**

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

- **Contrôle par un organisme indépendant**

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR.
En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont analysés par le cabinet EY, Deloitte ou Novethic, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR et du label Greenfin.

Trois fonds ont obtenu le renouvellement du label ISR en 2020, Le processus de labélisation ISR implique un audit initial en année n puis deux audits de suivi en années n+1 et n+2.

Cinq fonds ont obtenu le label ISR pour la première fois en 2022.

Un fonds a obtenu le label Greenfin attribué pour un an.

5. Mesure d'impact et reporting ESG

➢ 5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG du fonds est mesurée chaque fois lors de la mise à jour de l'univers obligataire éligible. L'outil développé en interne permet de suivre les niveaux de controverses du portefeuille ainsi que le score ESG à partir de la note « ESG Risk Rating » de Sustainalytics

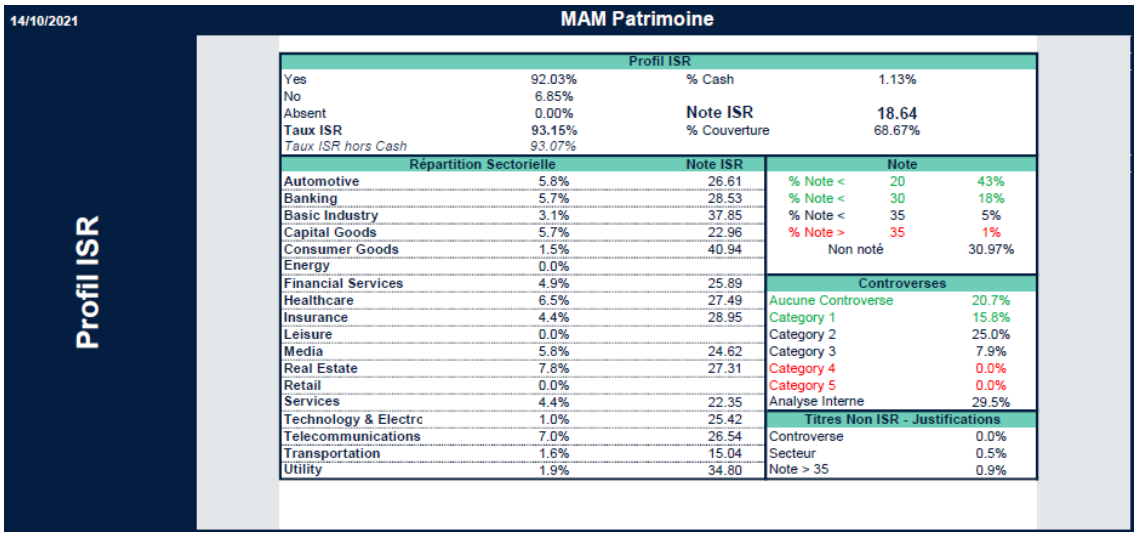

➢ 5.2 – Les indicateurs d'impact ESG du fonds

Le fonds dispose d'un reporting d'impact comportant des indicateurs E, S, G et liés aux droits humains.
Les indicateurs sont établis à partir de données provenant d'ISS ESG, de Scope et de Bloomberg.
Le rapport d'impact est disponible sur la page du fonds sur le site internet de Meeschaert Amilton AM et sera mis à jour chaque année.

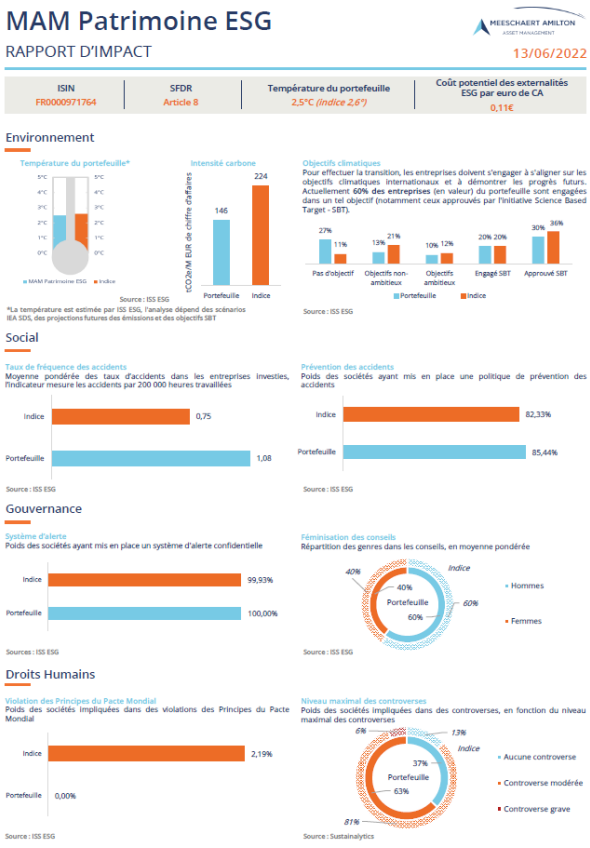

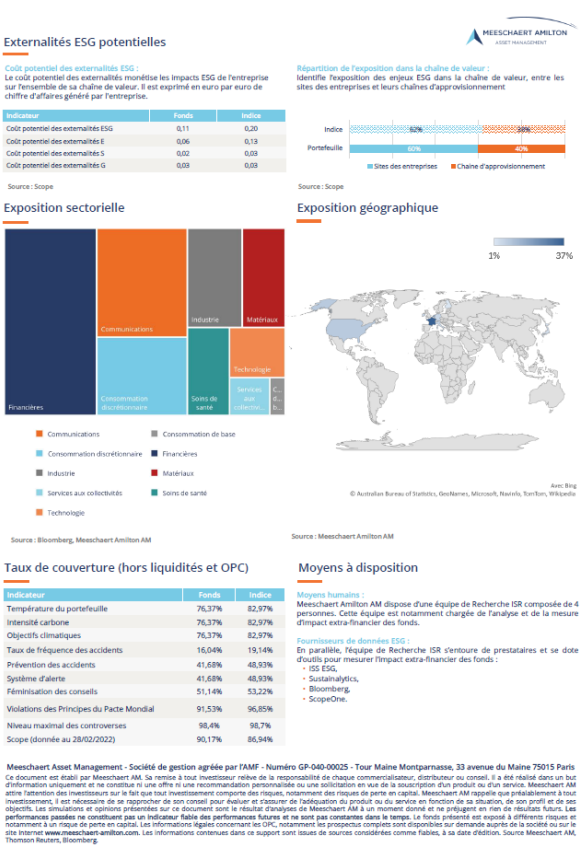

➢ 5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds MAM Patrimoine ESG ?

Le site internet de Meeschaert Amilton AM publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, le Code de Transparence actualisé chaque année.
Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert Amilton AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.
Plus précisément :

- les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR
- les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, miches mensuelle, code de transparence)
- la politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- la présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc)

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Par ailleurs, Meeschaert Amilton AM a publié en 2020 son Rapport d'investisseur responsable, disponible ici

6. Politique d'engagement

La politique d'engagement de MAM est composée de plusieurs volets :

- l'engagement en vue de faciliter la prise de décision sur l'intégration ou non d'une société dans le périmètre ISR. Cet engagement se réalise en rencontrant les entreprises, à travers des roadshow et autres moyens pour rencontrer les entreprises
- l'engagement collaboratif, qui permet de s'adosser à un collectif d'investisseurs pour demander l'amélioration des pratiques au sein des grosses entreprises. Cet engagement se concrétise au moment des dépôts de résolutions ou autre coalition d'investisseurs
- une politique d'engagement spécifique cible des sociétés d'une taille inférieure aux grandes capitalisations du Stoxx600. Elle a pour démarche de se concentrer sur les enjeux sociaux et sociétaux. L'objectif de cette politique est de contribuer à l'amélioration de la transparence au sein des plus petites capitalisations, ainsi que de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG

➢ 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert Amilton AM sont multiples :

- aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes
- faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe
- in fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance

➢ 6.2 - Comment le fonds MAM Patrimoine ESG établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Le fonds MAM Patrimoine ESG investit en actions de manière indirecte à travers les OPCVM actions ISR de Meeschaert Amilton AM. Il s'inscrit dans la politique d'engagement globale de Meeschaert Amilton AM.

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

Les enjeux de gouvernance sont également suivis par les analystes ISR. En effet, les récentes annonces du projet de Veolia de racheter son concurrent Suez et l'annonce de ce dernier de créer une fondation néerlandaise pour y placer sa branche Eau France, ont causé une violation des droits des actionnaires minoritaires. Meeschaert Amilton AM s'est associé à la lettre d'engagement envoyée par Proxinvest à Suez en octobre 2020, pour demander à l'entreprise plus de transparence sur la création de cette fondation, et une égalité de traitement de tous les actionnaires.

Par ailleurs, au sein du réseau *Shareholders for Change* dont Meeschaert Amilton AM est membre fondateur, nous sommes amenés à participer à des actions d'engagement pilotées par d'autres membres mais aussi d'impliquer les membres dans nos actions d'engagement.
Le réseau se concentre sur les thématiques d'engagement suivantes : les droits de l'Homme, les pratiques fiscales et la justice fiscale, ainsi que les émissions de CO2 et le changement climatique.

➢ 6.3 - Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement…).
En outre, le réseau Shareholders for Change est un relai d'engagement au nom des fonds gérés par Meeschaert Amilton AM.

➢ 6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Depuis 2013, Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Elles prennent la forme de dialogue (lettre et rencontres), de participation aux AG et de dépôts de résolution.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert Amilton AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.

Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert Amilton AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises, ainsi que de la Commission Dialogue et Engagement.

Un rapport d'engagement sur l'exercice 2020 est disponible sur le site Internet de Meeschaert Amilton AM.

➢ 6.5 - Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable. Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des

informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert Amilton AM, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution…). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert Amilton AM, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert Amilton AM.

- **Conclusions de l'engagement auprès du secteur télécom sur la responsabilité fiscale**

A la suite de l'étude « Bad connection » publiée par le réseau Shareholders for Change publiée en décembre 2018, les membres du réseau ont mené un dialogue auprès des entreprises européennes du secteur Telecom.
En juin 2020, le réseau a publié les conclusions de cette action d'engagement, disponible sur ce lien : https://www.shareholdersforchange.eu/wp-content/uploads/2020/06/2020.06.19-Engagement-results-BAD-CONNECTION1.pdf

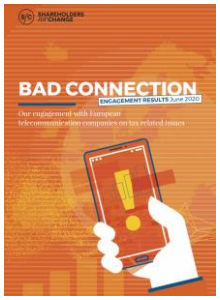

➢ 6.6 - Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Si l'engagement s'avère infructueux, Meeschaert Amilton AM peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

➢ 6.7 – Les activités d'engagement menées au cours de l'année 2020/2021

En 2021/2022, l'équipe ISR a été amenée à effectuer une centaine de rencontres avec des sociétés dont trois entreprises présentes dans le fonds MAM Patrimoine ESG :

Entreprise	Date de la rencontre
Smurfit Kappa	Septembre 2021
Volvo	Octobre 2021
Stellantis	Mai 2022

- **Gestion de la crise sanitaire dans les Ehpad**

Considérant ce secteur comme une réponse à un enjeu clé du développement durable, à savoir le vieillissement de la population, Meeschaert Amilton AM a entamé un dialogue avec les entreprises de ce secteur depuis plusieurs années déjà (Orpea est présente dans le fonds MAM Patrimoine ESG au 30/09/2021). Les axes du dialogue étaient tournés vers la qualité des soins, l'éthique des pratiques mais aussi la gestion des ressources humaines. Aujourd'hui, dans le contexte de la crise

sanitaire du Coronavirus, et à la demande des clients, Meeschaert Amilton AM a réalisé une étude sur la manière dont les sociétés gestionnaires d'Ehpad ont géré la crise par rapport à leurs parties prenantes. L'étude a été réalisée en juin 2020.

Au cours du second semestre 2020, les analystes ISR de Meeschaert Amilton AM ont rencontré les dirigeants de Korian, permettant ainsi d'obtenir des éléments de réponse aux questions posées, et des informations complémentaires concernant Orpea ont été communiquées par l'entreprise en octobre 2020 et une rencontre avec les dirigeants est prévue en janvier 2021.

- **Conclusion de l'étude sur la gestion de la crise sanitaire dans les EHPAD :**

En conclusion de cette étude, Meeschaert Amilton AM estime qu'en tant qu'investisseur responsable, il est nécessaire de soutenir ce secteur, dont l'activité représente une solution pour la Société, malgré les difficultés liées à cette crise. Il est par ailleurs essentiel de maintenir un échange constructif avec ces sociétés, afin d'exprimer nos attentes tout en étant à l'écoute des réponses apportées par celles-ci.

En décembre 2021, Meeschaert Amilton AM a rejoint l'Investor Initiative for Responsible Care. Cette alliance représente plus de 130 investisseurs comptant près de 3 700 milliards de dollars d'actifs sous gestion, avec le soutien du syndicat international UNI Global Union.
Signature d'une déclaration listant les attentes pour le secteur, notamment pour promouvoir l'amélioration dans :

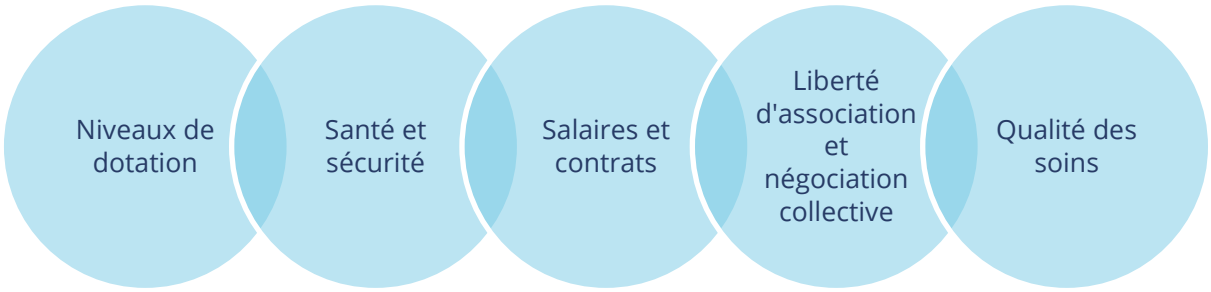

Des groupes de travail, dirigés par les investisseurs, sont organisés pour dialoguer avec les entreprises concernées.
Ils permettent d'échanger des connaissances sur les problèmes du secteur et de plaider pour l'amélioration des normes dans l'ensemble du secteur.

- **Focus sur le groupe de travail Orpea :**

Depuis le scandale Orpea, mis en lumière avec la parution du livre Les Fossoyeurs, l'engagement collaboratif mené par la coalition a ajouté l'éthique des affaires aux thématiques abordées dans le groupe de travail dédié au dialogue avec Orpea.
En mars 2022, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de celle des Finances (IGF), fruit d'une enquête de six semaines, a pointé une priorité accordée à la performance financière plutôt qu'à des critères de qualité, dénonçant notamment une nourriture « insuffisante ».
La coalition demande, depuis de nombreux mois, une rencontre avec les dirigeants de l'entreprise. Mais Orpea n'y répond pas favorablement. Malgré la session Q&A à la suite de la présentation des résultats organisée par le groupe, les questions posées par la coalition n'ont pas été relevées ni traitées par les dirigeants
Depuis, Orpea a :

Nommé en mai 2022 un nouveau DG, Laurent Guillot, ex-DGA de Saint Gobain → Il n'a pas d'expérience dans le secteur des Ehpad ni du monde médico-social
Maintenu Philippe Charrier au poste de Président du Conseil → malgré sa responsabilité en tant que Président du Conseil lorsque le scandale a éclaté
Lancé les Etats Généraux depuis début mai, afin de proposer une réflexion collégiale sur les propositions et le vote par les parties prenantes du groupe → mais les actionnaires n'y sont pas directement invités et les propositions sont guidées par la Direction et axées sur les enjeux du secteur plutôt que les problématiques du groupe

- Une lettre publique à destination de Philippe Charrier a été envoyée pour tenter de renouer un dialogue qui a été rompu.

- **Focus sur le groupe de travail Korian :**

Le dialogue avec Korian est établi et satisfaisant
Une réunion s'est tenue en présence du représentant de Malakoff Humanis, qui siège au Conseil de Korian. Cette réunion a permis au groupe de réitérer les demandes faites préalablement auprès de Sophie Boissard en février autour de :

- la gouvernance de la société à mission
- l'intégration des actionnaires minoritaires dans le Comité des parties prenantes
- le renforcement du conseil sur des compétences sociales
- la transparence et les indicateurs prioritaires à publier

Cet administrateur est aligné avec les demandes du groupe, mais nous informe que concernant le sujet du taux d'encadrement et de la Déclaration systématique des incidents (GIE) devront être discutés au niveau des pouvoirs publics pour une harmonisation des pratiques.
Korian propose la nomination de Philippe Lévêque, ancien Directeur Général de CARE France. Cette nomination répond partiellement aux attentes des demandes car il a une expérience forte en coordination, en écoute des parties prenantes, mais il n'a pas de compétence directe dans le secteur des EHPAD.

- **Actions menées au sein du réseau européen Shareholders for Change**

Au sein du réseau Shareholders for Change, Meeschaert Amilton AM a été proactif par :

Le suivi de l'engagement auprès d'Orange sur l'enjeu de la transparence fiscale dans le cadre du rapport « Bad connection » : malgré l'envoi de plusieurs lettres depuis la publication du rapport, la société n'a pas répondu aux questions posées sur ses filiales au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Irlande, à Singapour, au Panama et au Royaume-Uni, et sur la publication d'un reporting des impôts payés pays par pays. Nous étudierons la possibilité de poser des questions écrites lors de l'Assemblée générale 2021 ;

La poursuite du dialogue avec H&M en 2019-2020 après la co-déposition d'une résolution à l'AG d'H&M en mai 2019 avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica, et l'envoi d'une lettre à la nouvelle Directrice Générale en janvier 2020. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunération basés sur des éléments extra-financiers et spécifiquement sur le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaine d'approvisionnement qui doivent être pris en compte. Le dialogue avec l'entreprise a permis de mieux comprendre le travail engagé auprès de ses fournisseurs sur les conditions sociales des travailleurs. Aujourd'hui, H&M n'est plus investie dans nos portefeuilles.

La rédaction et la publication en mai 2019 du rapport sur la gestion des chaines d'approvisionnement en métaux rares dans l'industrie de la transition énergétique. Ce rapport a pour ambition de dresser un état des lieux des pratiques des entreprises afin d'entamer un dialogue avec les sociétés mentionnées. Meeschaert Amilton AM est en charge du suivi du dialogue avec la société Peugeot. A ce stade, Peugeot n'a pas répondu à la première sollicitation du réseau. Meescheart AM relancera en 2021 l'entreprise pour éclairer la position du groupe concernant sa politique d'approvisionnement en matière de métaux rares.

7. Politique de vote

MAM exerce son devoir d'actionnaire en votant aux AG pour lesquelles le groupe s'est engagé à voter. Ainsi, plusieurs fonds, dont les fonds labélisés ISR, appliquent la politique de vote de Meeschaert Amilton AM.
Cette politique, applicable à tous les fonds, intègre quelques exigences ESG, comme :

- le respect du principe « une action, une voix »
- la communication préalable des informations ESG
- la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux
- l'équilibre des pouvoirs à travers le principe de séparation des fonctions de présidence et de direction générale ainsi que l'indépendance du conseil
- la féminisation du conseil
- le partage de la valeur dans le cadre des plans de stock-options
- les plans de transition juste vers une économie neutre en carbone

➢ 7.1 – La politique de vote de Meeschaert Amilton AM

Meeschaert Amilton AM a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert Amilton AM exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds communs de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles fassent partie du TOP10 des positions détenues, ou que le poids des titres détenus soit supérieur à 1% du capital de la société.
La politique de vote de Meeschaert Amilton AM s'articule autour de huit grands principes de gouvernance :

- importance de la démocratie actionnariale
- intégrité des comptes
- gestion raisonnée des fonds propres
- séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- indépendance du conseil
- transparence de l'information sociale et environnementale
- la transition juste vers une économie neutre en carbone

Meeschaert Amilton AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés…) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).
De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution

au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert Amilton AM s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus. En revanche Meeschaert Amilton AM, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital…). De la même manière, Meeschaert Amilton AM soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif.
Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.
Plus récemment, Meeschaert Amilton AM se positionne en faveur des résolutions « say on climate », afin de favoriser le débat des entreprises avec les investisseurs des enjeux climatiques.
La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2022, intégrant des précisions sur les exigences climatiques.

➢ 7.2 - Le fonds rend-t-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert Amilton (https://www.meeschaert-amilton.com/documents/Statistiques_de_vote_2021.pdfhttps://institutionnels.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/24/2017/02/Politique-de-vote-Meeschaert-Asset-Management_2017.pdfhttp://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2016/04/Politique-de-vote-MAM2016.pdf).
Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert Amilton AM précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.
Meeschaert Amilton AM indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution. Pour les fonds ouverts, ces informations sont regroupées sur le site Meeschaert Amilton AM, rubrique « Engagement actionnarial » et à l'adresse :
https://www.meeschaert-amilton.com/documents/Statistiques_de_vote_2021.pdf

➢ 7.3 - Les fonds actions Meeschaert Amilton AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

- **Dépôt de résolution à l'assemblée générale de TOTAL**

En 2020, Meeschaert Amilton AM a coordonné le dépôt d'une résolution externe à caractère climatique à l'assemblée générale de Total. Actionnaire de long terme, nous Meeschaert Amilton AM a pour obligation de prendre en compte le risque climatique dans la gestion des portefeuilles, et ainsi de limiter le risque de dépréciation des actifs (« stranded assets ») de Total, dont la valorisation et le modèle économique dépendent fortement des réserves d'énergie fossile dont elle gère l'exploitation. L'obligation de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici la fin du siècle induit la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, et donc de cesser l'exploration et l'exploitation de toutes nouvelles réserves d'hydrocarbures. Malgré les avancées affichées par Total, les objectifs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre restaient à préciser et l'impact de ces ambitions sur le modèle économique de la société à clarifier. C'est pourquoi le groupement d'actionnaires a maintenu que les annonces de Total en mai 2020 devaient s'accompagner de la définition d'une stratégie claire et lisible, qui se traduirait par un plan d'actions intégrant des objectifs intermédiaires chiffrés.
C'est après un dialogue continu avec la société que le groupement a décidé de déposer la première résolution climatique soumise au vote des actionnaires en France. Celle-ci invitait les actionnaires à voter pour une modification des statuts pour encourager le groupe pétrolier à aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris en dévoilant un plan d'actions.

« Nous avons donc demandé à Total de préciser un plan d'action à moyen et long termes assorti d'étapes intermédiaires, ainsi que les moyens déployés pour réduire en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan doit également intégrer les émissions indirectes, dans la mesure où l'utilisation des produits vendus représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre de Total.»

16,8 % DE VOTES FAVORABLES ET 11 % D'ABSTENTIONS

La résolution a obtenu **16,8 %** des suffrages exprimés malgré l'opposition du Conseil d'administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention s'est élevée à **11 %**, envoyant un signal complémentaire à Total sur l'importance de définir un plan d'action climatique. Ce résultat est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené le groupement d'actionnaires coordonné par Meeschaert AM à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

- **Dépôt de résolution à l'assemblée générale d'H&M**

En 2019, nous avions co-déposé une résolution avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica dans le cadre du réseau *Shareholders for Change,* à l'assemblée générale annuelle d'H&M. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunération basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaine d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société.

En 2017, Meeschaert a soutenu l'action du réseau Shareholders for Change qui s'est engagé sur des sujets de fiscalité et de pollution environnementale concernant la société Inditex.

- **7.4 – Votes en lien avec les critères ESG au cours de l'année écoulée**

Au cours de l'année 2021, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert Amilton AM sont :

- approbation des comptes et affectations du résultat
- conventions réglementées
- décisions entraînant une modification des statuts
- désignation des contrôleurs légaux des comptes
- nomination et révocation des organes sociaux
- programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive.

Meeschaert Amilton AM a également voté contre la résolution n°14 proposée par TOTAL Energies lors de son assemblée générale en mai 2021.

Enfin, en 2022, Meeschaert Amilton AM a renforcé sa politique de vote pour soutenir les entreprises à porter à l'ordre du jour une résolution Say-on-climate, tout en définissant les exigences de transparence et d'alignement au scénario 1,5°C.

Suite retrait de la résolution externe envisagée par un groupement d'investisseurs, Meeschaert Amilton AM a voté contre la résolution 16 soumise à l'ordre du jour par le conseil d'administration de TotalEnergies car :

- les objectifs de réduction de GES ne sont pas compatibles avec les accords de Paris (notamment car la stratégie repose sur le développement du gaz comme énergie de transition, TotalEnergies prévoit de poursuivre les investissements dans l'exploration et dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers, le groupe n'a pas fixé d'objectifs en valeur absolue
- les objectifs de réduction des émissions ne couvrent pas l'intégralité du Scope 3, le mix énergétique visé à 2025, et les objectifs intermédiaires ne sont pas publiés